Image not found or type unknown

Les pièges de la SARL à 1€

Fiche pratique publié le **15/04/2014**, vu **637 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Depuis 2003, il est possible de créer une SARL avec un capital d'1 euro. Cela permet de créer une SARL avec moins de moyens, cependant il faut savoir qu'un capital social très faible comporte un certain nombre d'inconvénients.

Vous aurez à faire face à de nombreuses dépenses lors de la création de votre SARL : insertion d'une annonce dans un journal d'annonces légales, frais d'enregistrement, ouverture d'un compte bancaire professionnel... Votre capital social sera dans le négatif avant même que vous n'ayez débuté votre activité.

Voir le guide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés